

RÉUNION DU BUREAU

5 OCTOBRE 2020

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an deux mille vingt, le cinq octobre, les Membres du Bureau de la Métropole se sont réunis à Rouen, sur la convocation qui leur a été adressée le 25 septembre 2020 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 17 heures 12 sous la présidence de Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL.

Monsieur Patrick CALLAIS est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents :

M. AMICE (Saint-Pierre-de-Manneville), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ATINAULT (Rouen), M. BARRE (Oissel), M. BIGOT (Petit-Couronne), Mme BIVILLE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme BONA (Ymare), Mme BOULANGER (Canteleu), M. BREUGNOT (Gouy), M. CALLAIS (Le Trait), M. CHAUVIN (Saint-Martin-de-Boscherville), Mme DE CINTRE (Rouen), M. DELALANDRE (Duclair), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), Mme GOUJON (Petit-Quevilly), Mme GROULT (Darnétal), M. HIS (Saint-Paër), M. HOUBRON (Bihorel), M. LAMIRAY (Maromme), Mme LAMOTTE (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. LANGLOIS (Amfreville-la-Mivoie), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LECOUTEUX (Belbeuf), Mme LESAGE (Grand-Couronne), Mme MAMERI (Rouen), M. MARCHANI (Rouen), M. MARTOT (Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MAYER-ROSSIGNOL (Rouen), M. MERABET (Elbeuf), Mme MEZRAR (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. MOREAU (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme MULOT (Notre-Dame-de-Bondeville), Mme NICQ-CROIZAT (Mont-Saint-Aignan), Mme RENO (Sotteville-lès-Rouen), M. ROULY (Grand-Quevilly), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SORET (Rouen).

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme ARGENTIN (Rouen) par M. LE COUSIN, Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) par Mme RENO.

*** Développement et attractivité - Actions culturelles - CHU-Hôpitaux de Rouen - Attribution d'une subvention pour 2020 - Convention à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2020_0366 - Réf. 5705)**

Une subvention annuelle de 15 000 € est attribuée au CHU de Rouen pour les actions culturelles et artistiques prévues en 2020. Les termes de la convention partenariat 2020 sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention à intervenir avec le CHU de Rouen.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions culturelles - Festival Normandiebulle - Modification des actions 2020 : approbation - Avenant n° 1 à la convention financière 2020-2022 : autorisation de signature (Délibération n° B2020_0367 - Réf. 5635)**

Une subvention de 4 000 € est attribuée au festival Normandiebulle, dont le budget prévisionnel s'élève à 101 330 €, et qui se déroulera à l'automne 2020. Cette subvention se substitue à celle attribuée par décision du 9 juin 2020.

Les termes de l'avenant n° 1 sont approuvés et le Président est habilité à signer ledit avenant à intervenir avec la ville de Darnétal.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions culturelles - Maison de l'architecture de Normandie-Le Forum - Subvention : attribution - Convention triennale 2020-2022 : autorisation de signature (Délibération n° B2020_0368 - Réf. 5831)**

Une subvention annuelle de 30 000 € est attribuée à la Maison de l'architecture de Normandie-Le Forum pour les années 2020, 2021 et 2022 (sous réserve de l'inscription des crédits correspondants aux budgets primitifs 2021 et 2022) afin de développer un projet associatif dynamique autour de la transmission de la culture architecturale et urbaine auprès de tous les publics, dans une démarche transversale qui touche à la culture, à l'aménagement du territoire, à la fabrication des villes et des territoires.

Les termes de la convention sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention à intervenir avec la Maison de l'architecture de Normandie-Le Forum.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions culturelles - Festival du Livre de Jeunesse - Subvention à l'association des Amis de la Renaissance : attribution - Convention 2020-2022 à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2020_0369 - Réf. 5750)**

Une subvention annuelle de 27 000 € est attribuée à l'association des Amis de la Renaissance, pour l'année 2020 et de 22 000 € pour les années 2021 et 2022 (sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets 2021 et 2022) pour l'organisation de la manifestation le Festival de Rouen Normandie du Livre de Jeunesse. Le budget de ce festival pour l'année 2020 s'élève à 243 750 €.

Les termes de la convention de partenariat pour les années 2020-2022 sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention à intervenir avec l'association des Amis de la Renaissance.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions sportives - Activités d'intérêt métropolitain - Manifestation "La Semaine du Sport Adapté" au Kindarena - Subvention à l'association Tennis Club Ymare : attribution - Convention à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2020_0370 - Réf. 5736)**

Une subvention de 15 000 € est attribuée au Tennis Club Ymare pour l'organisation de la manifestation « La Semaine du Sport Adapté » qui aura lieu dans l'enceinte du Palais des Sports Kindarena. Le budget prévisionnel de l'événement s'élève à 82 460 €.

Le Président est habilité à signer la convention de subvention à intervenir avec le Tennis Club Ymare.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions sportives - Lutte contre les discriminations et accessibilité - Dispositif d'acquisition de matériels spécifiques en faveur de la pratique sportive des personnes en situation de handicap - Versement de subventions 2020 : autorisation (Délibération n° B2020_0371 - Réf. 5824)**

Les subventions suivantes sont attribuées aux 4 associations en vue de l'acquisition de matériels spécifiques en faveur de la pratique sportive des personnes en situation de handicap :

- Tennis Club Ymare 6 208 € pour l'achat d'un fauteuil adapté,
- Equi-Libre 6 055 € pour l'achat d'un élévateur mobile,
- Persévérante de Maromme 650 € pour l'achat de poutres basses,
- Association EBMTT 3 500 € pour l'achat de 4 tables homologuées pour les compétitions.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Zones d'activités économiques - Parc d'activités de la Vente Olivier - Commune de Saint-Etienne-du-Rouvray - Echange de parcelles de terrain identique entre la société ARKAD et la Métropole - Acte d'échange et translation d'hypothèque : autorisation de signature (Délibération n° B2020_0372 - Réf. 5920)**

Le Bureau a décidé de procéder à l'échange d'une parcelle de terrain de superficie identique (soit 311 m²) et de même valeur (35 €/m²) conformément à l'avis de France Domaine. Ces deux parcelles se situent à l'Ouest de la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray et appartiennent à la société ARKAD, cadastrées BM 398p (150 m²) et BN 576p (161 m²) en échange de 311 m² à prélever sur le lot cadastré BM 339 situés à l'Est de la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray, propriété de la Métropole Rouen Normandie.

Les frais de l'acte d'échange dressé par le notaire au Mesnil-Esnard seront à la charge du demandeur, la société ARKAD ainsi que les frais de géomètre et de translation d'hypothèque y afférents. La présente délibération cessera de produire ses effets si l'acte notarié n'est pas régularisé dans un délai de 12 mois à compter de la notification de cette délibération.

Le Président est habilité à signer l'acte d'échange et tous les documents nécessaires à la régularisation de cette délibération.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Zones d'activités économiques - Commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf - Parc d'activités de l'Oison - Retrait partiel de la délibération du Bureau du 19 septembre 2016 approuvant la cession de parcelle de terrain AB 149 à la société Garage DOLPIERRE SAS - Cession de la même parcelle devenue AB 261 à la FONCIERE BERTRAND - Promesse de vente - Acte authentique : autorisation de signature (Délibération n° B2020_0373 - Réf. 5919)**

Le Bureau a décidé d'une part, de retirer partiellement, à la demande du bénéficiaire la société Garage DOLPIERRE, la délibération du Bureau métropolitain du 19 septembre 2016 décidant notamment de lui céder la parcelle de terrain AB 149 pour partie (indiqué 146) devenue AB 234 et désormais cadastrée AB 261 et d'autre part, de céder la parcelle AB 261, d'une surface de 2 707 m² environ, située sur le parc d'activités de l'Oison à Saint-Pierre-lès-Elbeuf à la FONCIERE BERTRAND ou à toute autre société de son choix susceptible de s'y substituer en vue d'y réaliser son projet immobilier selon les conditions suivantes :

- conformément à l'avis de France Domaine, le prix de cession est fixé à 22 €HT/m², soit un total de 59 554 €HT environ auquel s'ajoute la TVA sur le prix total. Cette cession est assortie d'une clause de faculté de réméré à négocier.
- les frais de la promesse de vente et de l'acte authentique dressé par le notaire au Mesnil-Esnard sont à la charge de l'acquéreur.
- la présente délibération cessera de produire ses effets si l'acte notarié n'est pas régularisé dans le délai de 12 mois à compter de la notification de cette délibération.

Le Président est habilité à signer la promesse de vente, l'acte authentique et tous documents nécessaires à la régularisation de cette délibération.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Economie sociale et solidaire - Dynamique Location ESS - Attribution d'une subvention à l'association Amicalement Vôtre - Convention à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2020_0374 - Réf. 5922)**

Une subvention d'un montant de 8 640 € pour une assiette subventionnable de 43 200 €, correspondant à 3 années de loyers, est allouée au titre du dispositif Dynamique Location ESS à l'association Amicalement Vôtre, dans les conditions fixées par convention.

Les termes de la convention d'aide au titre du dispositif Dynamique Location ESS sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention à intervenir avec l'association Amicalement Vôtre.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Economie sociale et solidaire - France Active Normandie (FAN) - Participation financière à l'accompagnement des entreprises - Participation au Prêt de Relève Solidaire (PRS) - Versement de subventions - Conventions à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2020_0375 - Réf. 5925)**

Les subventions suivantes sont attribuées à France Active Normandie pour l'année 2020, dans les conditions fixées par conventions :

- une subvention de 20 000 € en vue de soutenir l'accompagnement des entreprises de l'économie sociale et solidaire présentes sur le territoire de la Métropole,
- une subvention à hauteur de 50 000 € pour l'abondement du fonds de Prêts Relève Solidaire afin d'accompagner la relance d'activité des entreprises de l'ESS.

Les termes des conventions sont approuvés et le Président est habilité à signer lesdites conventions à intervenir avec France Active Normandie.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Economie sociale et solidaire - Dynamique Location ESS - Attribution d'une subvention à la Société Coopérative Ouvrière et Participative (SCOP) Au Pré du Bois - Convention à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2020_0376 - Réf. 5923)**

Une subvention d'un montant de 2 736 € pour une assiette subventionnable de 13 680 €, correspondant à 3 années de loyers, est allouée au titre du dispositif Dynamique Location ESS à la Société Coopération Ouvrière et Participative (SCOP) Au Pré du Bois, dans les conditions fixées par convention.

Les termes de la convention d'aide au titre du dispositif Dynamique Location ESS sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention à intervenir avec la SCOP Au Pré du Bois.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Recherche et enseignement supérieur - Université de Rouen Normandie - Partenariat triennal - Avenant à la convention opérationnelle 2019-2020 : autorisation de signature (Délibération n° B2020_0377 - Réf. 5545)**

Le Bureau a décidé de prolonger, au plus tard le 31 décembre 2020, la convention opérationnelle 2019-2020 passée avec l'Université de Rouen Normandie.

Les termes de l'avenant sont approuvés et le Président est habilité à signer ledit avenant à intervenir avec l'Université de Rouen Normandie.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Relations internationales et coopération décentralisée - Aide d'urgence pour le Liban suite à la double explosion dans le port de Beyrouth le 4 août 2020 - Convention à intervenir avec Cités Unies France : autorisation de signature (Délibération n° B2020_0378 - Réf. 5853)**

Le Bureau a décidé d'accorder une aide d'urgence de 10 000 € dédiée à l'action humanitaire au Liban, suite à la double explosion qui a sinistré la ville de Beyrouth le 4 août 2020.

Les termes de la convention de partenariat à intervenir avec Cités Unies France sont approuvés et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Solidarité, Emploi - Dispositif « quartiers d'été » - Subvention aux associations de prévention spécialisée sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie : attribution (Délibération n° B2020_0379 - Réf. 5860)**

Le financement d'un montant de 62 750 € accordé par l'État dans le cadre de l'appel à projet « Quartiers d'été 2020 » est approuvé. Selon la répartition décidée par l'État, il est décidé de reverser aux associations les financements comme suit :

- Association Foyer de Prévention et d'Animation de Canteleu (AFPAC) : 7 250 €
- Association Prévention Est de Rouen (APER) : 8 000 €
- Association de Prévention pour la Région Elbeuvienne (APRE) : 18 000 €
- Association Rouennaise Education Jeune (AREJ) : 15 000 €
- Association de Prévention Individualisée et Collective - St Etienne du Rouvray (ASPIC) : 9 000 €
- Comité d'Action et de Promotion Sociale – Petit-Quevilly (CAPS) : 5 500 €

Les termes des conventions sont approuvés et le Président est habilité à signer lesdites conventions ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Solidarité, Emploi - Appel à projets "repérer et mobiliser les publics dits invisibles" - Subventions : attribution - Conventions à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2020_0380 - Réf. 5778)**

Dans le cadre de la 2ème édition de l'appel à projets « repérer et mobiliser les publics dits invisibles », les subventions suivantes, pour un total de 89 095 €, sont attribuées à :

- Association Incuba'Street : 25 000 € pour le projet « Détection, sensibilisation et accompagnement à l'entrepreneuriat et à la structuration de projet dans une démarche de création de valeur économique (entreprises et emplois) »,
- SAS Cadre de mission : 12 264 € pour le projet « La Démarche Talents au service des jeunes invisibles »,
- Association Solidarité Plateau : 1 144 € pour le projet « Repérage et mobilisation des jeunes dits invisibles via la plateforme d'orientation »,
- CCAS de Petit-Couronne : 9 535 € pour le projet « Repérer et mobiliser les « Jeunes Invisibles Petit-Couronnais » par le biais des chantiers éducatifs »,
- CCAS d'Elbeuf-sur-Seine : 4 392 € pour le projet de repérage et de mobilisation par le sport et l'école de foot et pour la « plateforme à la découverte du monde professionnel et de formation »,
- Association Huang-Di : 21 760 € pour le projet « Accompagnement sportif »,

- Association Interm'Aide Emploi : 15 000 € pour le projet « Période d'amorçage vers l'emploi ».

Les termes de la convention-type sont approuvés. Le Président est habilité à signer les conventions à intervenir avec chaque association.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Solidarité, Emploi - Promotion des clauses sociales dans les marchés publics - Demande de subvention - Réponse à l'appel à projets Fonds d'Initiatives Territoriales (FIT) de l'Etat : autorisation - Plan de financement : approbation (Délibération n° B2020_0381 - Réf. 5924)**

Le Bureau a décidé d'habiliter le Président à répondre à l'appel à projets 2020 de l'État. Il permet de solliciter le Fonds d'Initiatives Territoriales et de poursuivre le processus de candidature en l'autorisant à répondre aux éventuelles demandes de compléments facilitant l'instruction du dossier métropolitain à l'appel à projets 2020 pour le financement des postes en charge de l'ingénierie clauses sociales dans les marchés publics. Le Bureau a approuvé le plan de financement.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Solidarité, Emploi - Emploi et insertion - Attribution d'une subvention aux chantiers d'insertion intercommunaux au titre de l'année 2020 - Convention à intervenir avec la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Duclair et l'association du Bateau de Brotonne : autorisation de signature (Délibération n° B2020_0382 - Réf. 5859)**

Une subvention à hauteur de 16 800 € maximum est accordée en 2020 aux associations du Bateau de Brotonne et de la Maison des Jeunes et de la Culture de Duclair, qui sera répartie en fonction de leur domaine d'intervention et des chantiers sollicités par les communes (Anneville-Ambourville, Bardouville, Berville-sur-Seine, Duclair, Epinay-sur-Duclair, Hénouville, Jumièges, Le Mesnil-sous-Jumièges, Quevillon, Sainte-Marguerite-sur-Duclair, Saint-Martin-de-Boscherville, Saint-Paër, Saint-Pierre-de-Varengeville et Yville-sur-Seine) dans les conditions fixées par convention.

Les termes de la convention sont approuvés et le Président est habilité à signer les conventions à intervenir avec les associations du Bateau de Brotonne et de la Maison des Jeunes et de la Culture de Duclair et tous les documents s'y rapportant.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Solidarité, Emploi - Lutte contre les discriminations - Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations 2015-2022 - Programmation complémentaire - Versement de subventions pour l'année 2020 : autorisation - Conventions à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2020_0383 - Réf. 5424)**

En complément de la programmation adoptée lors du Bureau du 13 février 2020, compte-tenu des crédits prévus au budget primitif 2020 de la Métropole et après instruction des dossiers, le Bureau a décidé d'attribuer une subvention de 3 000 € à ANIM'ELBEUF pour l'action « Le roi est plus fort que la reine ? ».

Les termes de la convention-type sont approuvés. Le Président est habilité la convention à intervenir avec l'association ANIM'ELBEUF.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Délégation des aides à la pierre par l'Etat - Modification de la programmation du logement social 2020 : autorisation (Délibération n° B2020_0384 - Réf. 5855)**

Les modifications de la programmation 2020 sont approuvées. Le Bureau a approuvé le transfert à Logeo Seine des opérations inscrites en programmation 2020 pour Logeo Seine-Estuaire et Logiseine. Il est précisé que les critères de priorisation des décisions de financement inscrits dans la décision du Président du 9 juin 2020 demeurent inchangés et que conformément à la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020, les subventions seront attribuées par décisions du Président, dans la limite de l'enveloppe financière et du nombre d'agrément délégués par l'État.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf - Réhabilitation thermique de 49 logements sociaux - Résidence Hélène Boucher - Versement d'une aide financière à Elbeuf Boucles de Seine Habitat (EBSH) : autorisation (Délibération n° B2020_0385 - Réf. 5869)**

Une aide financière de 171 500 € est attribuée à Elbeuf Boucles de Seine Habitat (EBSH) pour la réhabilitation thermique de 49 logements locatifs sociaux situés résidence Hélène Boucher à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, dans les conditions fixées par le règlement d'aides du Programme Local de l'Habitat (PLH) en vigueur.

Le Président est habilité à signer toutes pièces nécessaires à l'attribution de cette aide financière.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Observatoire du Logement Neuf en Normandie (OLONN) - Renouvellement de l'adhésion pour les années 2020, 2021 et 2022 - Convention à intervenir avec l'Association : autorisation de signature (Délibération n° B2020_0386 - Réf. 5882)**

Le Bureau a décidé de renouveler l'adhésion, pour les années 2021, 2022 et 2023, à l'association OLONN pour un montant annuel de 4 000 €, sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif. Le Président est habilité à signer la convention pluriannuelle à intervenir avec l'Observatoire du Logement Neuf en Normandie (OLONN).

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Commune d'Elbeuf-sur-Seine - Réhabilitation thermique de 63 logements sociaux - Les Echelettes - Versement d'une aide financière à Elbeuf Boucles de Seine Habitat (EBSH) : autorisation (Délibération n° B2020_0387 - Réf. 5868)**

Une aide financière de 220 500 € est attribuée à l'Entreprise Sociale pour l'Habitat (ESH) Elbeuf Boucles de Seine Habitat (EBSH) pour la réhabilitation thermique de 63 logements locatifs sociaux situés aux Echelettes à Elbeuf-sur-Seine, dans les conditions fixées par le règlement d'aides du Programme Local de l'Habitat (PLH) en vigueur.

Le Président est habilité à signer toutes pièces nécessaires à l'attribution de cette aide financière.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Commune de Rouen - Réhabilitation thermique de 152 logements sociaux – Immeubles Kléber et Lisieux - Versement d'une aide financière à Rouen Habitat : autorisation (Délibération n° B2020_0388 - Réf. 5875)**

Une aide financière de 250 000 € est attribuée à l'Office Public d'HLM (OPH) Rouen Habitat pour la réhabilitation thermique de 152 logements locatifs sociaux immeubles Kléber et Lisieux situés à Rouen, dans les conditions fixées par le règlement d'aides du Programme Local de l'Habitat (PLH) en vigueur.

Le Président est habilité à signer toutes pièces nécessaires à l'attribution de cette aide financière.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Commune de Mont-Saint-Aignan - Réhabilitation thermique de 80 logements sociaux - Résidence de la Vatine - Versement d'une aide financière à Logeo Seine : autorisation (Délibération n° B2020_0389 - Réf. 5874)**

Une aide financière de 250 000 € est attribuée à l'Entreprise Sociale pour l'Habitat (ESH) Logeo Seine pour la réhabilitation thermique de 80 logements locatifs sociaux situés Résidence de la Vatine à Mont-Saint-Aignan, dans les conditions fixées par le règlement d'aides du Programme Local de l'Habitat (PLH) en vigueur.

Le Président est habilité à signer toutes pièces nécessaires à l'attribution de cette aide financière.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Commune de Darnétal - Réhabilitation thermique de 184 logements sociaux - Parc du Robec, Ilot Pasteur 1 - Versement d'une aide financière à Logeo Seine : autorisation (Délibération n° B2020_0390 - Réf. 5873)**

Une aide financière de 250 000 € est attribuée à l'Entreprise Sociale pour l'Habitat (ESH) Logeo Seine pour la réhabilitation thermique de 184 logements locatifs sociaux situés Ilot Pasteur 1 à Darnétal, dans les conditions fixées par le règlement d'aides du Programme Local de l'Habitat (PLH) en vigueur.

Le Président est habilité à signer toutes pièces nécessaires à l'attribution de cette aide financière.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Commune de Grand-Quevilly - Réhabilitation thermique de 50 logements sociaux - Résidence Les Bruyères, rues Rousseau, Delaplace, Voltaire et Blanqui - Versement d'une aide financière à Habitat 76 : autorisation (Délibération n° B2020_0391 - Réf. 5872)**

Une aide financière de 175 000 € est attribuée à l'Office Public de l'Habitat (OPH) Habitat 76 pour la réhabilitation thermique de 50 logements locatifs sociaux situés Résidence Les Bruyères à Grand-Quevilly, dans les conditions fixées par le règlement d'aides du Programme Local de l'Habitat (PLH) en vigueur.

Le Président est habilité à signer toutes pièces nécessaires à l'attribution de cette aide financière.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Commune d'Elbeuf-sur-Seine - Réhabilitation thermique de 75 logements sociaux - 16 à 46 rue de la République - Versement d'une aide financière à Elbeuf Boucles de Seine Habitat (EBSH) : autorisation (Délibération n° B2020_0392 - Réf. 5870)**

Une aide financière de 250 000 € est attribuée à l'Entreprise Sociale pour l'Habitat (ESH) Elbeuf Boucles de Seine Habitat (EBSH) pour la réhabilitation thermique de 75 logements locatifs sociaux situés à Elbeuf-sur-Seine, dans les conditions fixées par le règlement d'aides du Programme Local de l'Habitat (PLH) en vigueur.

Le Président est habilité à signer toutes pièces nécessaires à l'attribution de cette aide financière.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Politique de l'habitat - Commune de Sotteville-lès-Rouen - Réhabilitation thermique de 100 logements sociaux - Rue Gabrielle Meret - Versement d'une aide financière à Habitat 76 : autorisation (Délibération n° B2020_0393 - Réf. 5871)**

Une aide financière de 250 000 € est attribuée à l'Office Public de l'Habitat (OPH) Habitat 76 pour la réhabilitation thermique de 100 logements locatifs sociaux situés à Sotteville-lès-Rouen , dans les conditions fixées par le règlement d'aides du Programme Local de l'Habitat (PLH) en vigueur.

Le Président est habilité à signer toutes pièces nécessaires à l'attribution de cette aide financière.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Métropole Rouen Normandie - Étude de recensement 2020 des indices de cavités souterraines et à ciel ouvert sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie - Plan de financement : approbation - Demande de subvention : autorisation (Délibération n° B2020_0394 - Réf. 5509)**

Le Bureau a approuvé le plan de financement de l'étude portant sur l'analyse des cavités des communes dont les recensements sont anciens, non conformes aux normes actuelles, non définis ou encore incomplets. Le plan de financement prévisionnel des études est estimé à 46 325 €HT.

Le Président est habilité à solliciter des subventions au taux le plus élevé possible auprès des financeurs potentiels et à signer tous les documents s'y rapportant, dans le strict respect du plan de financement approuvé.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Voirie - Commune d'Isneauville - Requalification de la rue de l'Église - Fonds de concours - Convention à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2020_0395 - Réf. 5911)**

Les termes de la convention pour la requalification de la rue de l'Église fixant le fonds de concours de la commune d'Isneauville à 150 000 € sont approuvés. Le montant en phase PRO est estimé à 1 147 200 € TTC. Le Président est habilité à signer la convention à intervenir avec la commune d'Isneauville et toutes les pièces s'y rattachant.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Voirie - Commune de Bihorel - Transfert de maîtrise d'ouvrage pour la requalification de la place de l'Eglise - Convention à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2020_0396 - Réf. 5221)**

Les termes de la convention pour la requalification de la place de l'église fixant la part du montant incombant à la commune est estimée à 70 000 € pour un montant de l'opération qui s'élève à 1 200 000 € TTC. Le plan de financement de l'opération est approuvé. Le Président est habilité à signer la convention à intervenir avec la commune de Bihorel et toutes les pièces s'y rattachant.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Voirie - Accès à des données de comptage trafic sur les axes structurants de la Métropole Rouen Normandie - Convention de partenariat à intervenir avec la DREAL : autorisation de signature (Délibération n° B2020_0397 - Réf. 5883)**

Le coût pour le financement de la pose et la maintenance de la station de comptage et l'accès aux données pour la durée de la convention a été estimé à 15 061,48 €HT soit 18 073,78 €TTC, avec une participation de la DREAL de 7 608,48 €HT.

Les termes de la convention de partenariat à intervenir avec la DREAL sont approuvés. Le Président est habilité à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Adoptée.

*** Espaces publics, aménagement et mobilité - Espaces publics – Voirie - Commune de Bihorel - Fonds de concours pour la requalification de la place de l'Eglise - Convention à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2020_0398 - Réf. 5222)**

Le montant pour la requalification de la place de l'église en base PRO est estimé à environ 1 000 000 €HT soit 1 200 000 €TTC. Les termes de la convention fixant le fonds de concours de la commune de Bihorel à 430 000 € sont approuvés.

Le Président est habilité à signer la convention à intervenir avec la commune de Bihorel et toutes les pièces s'y attachant.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau – Eau - Cycle de l'eau - Protection des ressources en eau - Programme d'actions protection de la ressource en eau pour l'année 2021 : approbation - Avenant n° 2 à la convention de partenariat technique et financier à intervenir avec le SERPN : autorisation de signature (Délibération n° B2020_0399 - Réf. 5834)**

Le programme d'actions pour l'année 2021 pour la protection des ressources en eau de Moulineaux, des Ecameaux et du Nouveau Monde, estimé à 433 520 €HT, est approuvé. Le plan de financement dudit programme est approuvé, la Métropole et le Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neubourg (SERPN) le finançant à parts égales, déduction faite des subventions obtenues, soit un montant de la participation de la Métropole estimé à 67 892 € HT pour l'année 2021.

Les termes de l'avenant n° 2 à la convention de partenariat technique et financier sont approuvés et le Président est habilité à signer ledit avenant à intervenir avec le SERPN.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Biodiversité - Gestion des espaces verts et naturels par écopâturage ou par fauchage - Convention type intégrant les enjeux "protection de la ressource en eau potable" : approbation - Avenant type : approbation (Délibération n° B2020_0400 - Réf. 5703)**

Les termes de la convention-type à utiliser pour les sites à enjeux « Protection de la ressource en eau potable » d'une part et les termes de l'avenant-type à la convention-type d'attribution des terrains pour la mise en œuvre de l'écopâturage ou du fauchage d'autre part sont approuvés.

Le Président est habilité à signer les conventions et avenants à intervenir avec chaque bénéficiaire selon les modèles approuvés.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Biodiversité - Programme MARES - Inventaires mares année 2020 - Subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie - Convention financière à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2020_0401 - Réf. 5867)**

Les termes de la convention relative au financement des inventaires écologiques menés et à mener en 2020, à hauteur de 29 700 €, sont approuvés.

Le Président est habilité à signer ladite convention à intervenir avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN).

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Charte Forestière de Territoire - Réalisation de travaux d'amélioration de l'accueil du public dans les forêts domaniales - Convention financière à intervenir avec l'Office National des Forêts : autorisation de signature (Délibération n° B2020_0402 - Réf. 5858)**

Le plan prévisionnel de l'opération de travaux d'amélioration de l'accueil du public dans les forêts domaniales est approuvé.

Une subvention d'un montant maximal de 80 000 €HT, est accordée à l'Office National des Forêts (ONF), correspondant à 66,67 % du coût prévisionnel total des travaux nécessaires à la réalisation des projets d'investissement pour l'année 2020/2021 qui s'élève à 120 000 €HT.

Les termes de la convention technique et financière pour les projets d'investissement 2020/2021 sont approuvés. Le Président est habilité à signer ladite convention à intervenir avec l'ONF.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Plan climat énergie - Convention-cadre de partenariat 2020-2022 à intervenir avec le Club INNE : autorisation de signature (Délibération n° B2020_0403 - Réf. 5878)**

Les termes de la convention-cadre de partenariat 2020-2022 sont approuvés ainsi que le plan de financement 2020-2022, sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets 2021 et 2022.

Le programme d'actions 2020 est approuvé. Pour l'année 2020, le budget total envisagé pour la mise en œuvre du partenariat est fixé à 87 320,40 €.

Le Président est habilité à signer la convention-cadre 2020-2022 à intervenir avec le club Initiative Normande pour de Nouveaux modèles Economiques (INNE).

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Environnement - Risques majeurs industriels et environnementaux - Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la zone industrialo-portuaire de Petit et Grand-Couronne : travaux de signalisation - Convention financière à intervenir avec les sociétés BUTAGAZ, DRPC et le Grand Port Maritime de Rouen (GPMR) : autorisation de signature (Délibération n° B2020_0404 - Réf. 5881)**

Les termes de la convention pour le financement des travaux de mise en place de cinq dispositifs de signalisation dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la zone industrialo-portuaire de Petit et Grand-Couronne sont approuvés.

Le coût des travaux est estimé à environ 121 489,23 € HT soit 145 787,08 € TTC. Le financement de cette opération sera couvert par une participation maximale, non assujettie à la TVA, des industriels de 59 529,72 € et du Grand Port Maritime de Rouen (GPMR) de 30 979,75 €.

Le Président est habilité à signer la convention à intervenir avec les sociétés BUTAGAZ, DRPC et le GPMR, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Infrastructures et réseaux de télécommunications - Convention de partenariat : expérimentation sur les méthodes d'acquisition des données cartographiques compatibles PCRS - Convention avec ENEDIS : autorisation de signature (Délibération n° B2020_0405 - Réf. 5900)**

Le Bureau a autorisé la passation d'une convention de partenariat relative au prolongement de la phase d'expérimentation sur les méthodes d'acquisition des données cartographiques compatibles PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié) pour une durée de deux ans. Aucun flux financier n'est prévu.

Le Président est habilité à signer la convention à intervenir avec ENEDIS.

Adoptée.

*** Territoires et proximité - FSIC - Attribution - Conventions à intervenir avec les communes de Petit-Quevilly, Malaunay, La Neuville-Chant-d'Oisel, Sotteville-lès-Rouen, Tourville-la-Rivière, Saint-Aubin-Epinay, La Londe, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Notre-Dame-de-Bondeville et Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen : autorisation de signature (Délibération n° B2020_0406 - Réf. 5912)**

Dans le cadre du dispositif du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC), le Bureau a décidé d'attribuer la somme globale de 1 037 304,50 €, répartie aux communes suivantes qui ont sollicité la Métropole :

- Commune de PETIT-QUEVILLY :

Projet 1 : Travaux d'accessibilité – Conformité des Bâtiments communaux

Projet 2 : Construction de vestiaires de football au stade J. Gambade,

- Commune de MALAUNAY :

Projet : Travaux de restructuration des terrains de tennis,

- Commune de LA NEUVILLE-CHANT-D'OISEL :

Projet : Travaux écoles maternelle et élémentaire,

- Commune de SOTTEVILLE-LES-ROUEN :

Projet 1 : Réhabilitation du club house - Stade Jean Adret

Projet 2 : Mise en œuvre d'un réseau climatisé dans plusieurs services de la Mairie,

- Commune de TOURVILLE-LA-RIVIERE :

Projet : Rénovation du parking de la salle des sports Menant ODEN,

- Commune de SAINT-AUBIN-EPINAY :

Projet : Aménagement d'un espace d'accueil – Centre culturel Saint-Romain et aménagement d'un local technique municipal,

- Commune de LA LONDE :

Projet 1 : Travaux de voirie sur le domaine communal/Jonction place de l'Ourail/rue Frêté,

Projet 2 : Création d'un Pôle médical et Projet 3 : Réhabilitation résidence F. Naour

- Commune de SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF :

Projet : Construction d'un Centre Technique Municipal

- Commune de NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE :

Projet : Aménagement d'aires de loisirs et de jeux et mise en sécurité des abords des services publics

- Commune LES AUTHIEUX-SUR-LE-PORT-SAINT-OUEN :

Projet : Travaux église

Les termes des conventions financières sont approuvés et le Président est habilité à signer lesdites conventions à intervenir avec les communes concernées.

Adoptée.

*** Territoires et proximité - Petites communes - Fonds d'Aide à l'Aménagement - Communes de moins de 4 500 habitants - Attribution - Conventions à intervenir avec les communes de Gouy, La Londe, La Neuville-Chant-d'Oisel, Sahurs, Tourville-la-Rivière, Hautot-sur-Seine, Epinay-sur-Duclair, Ymare, Saint-Aubin-Epinay, Les-Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen et Saint-Pierre-de-Manneville : autorisation de signature (Délibération n° B2020_0407 - Réf. 5913)**

Dans le cadre du dispositif du Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA), le Bureau a décidé d'attribuer la somme globale de 134 898,91 €, répartie aux communes suivantes qui ont sollicité la Métropole :

- Commune de GOUY

Projet : Divers travaux au niveau de la salle polyvalente

- Commune de LA NEUVILLE-CHANT-D'OISEL

Projet : Travaux écoles maternelle et élémentaire

- Commune de SAHURS

Projet : Réfection de la toiture de la Bibliothèque « Lucie Delarue Mardrus »

- Commune de TOURVILLE-LA-RIVIERE

Projet : Rénovation du parking de la salle des sports Menant Oden

- Commune d'HAUTOT-SUR-SEINE

Projet : Installation d'une structure de jeux

- Commune d'YMARE

Projet : Travaux dans les bâtiments communaux

- Commune d'EPINAY-SUR-DUCLAIR

Projet : Mise aux normes PMR de l'école et de la Mairie

- Commune de LA LONDE

Projet 1 : Création d'un Pôle médical

Projet 2 : Travaux salle de restauration scolaire

Projet 3 : Travaux Groupe Scolaire

Projet 4 : Travaux Mairie de La Londe

Projet 5 : Travaux de voirie sur le domaine communal/Jonction place de l'Ourail/rue Frété

- Commune LES AUTHIEUX-SUR-LE-PORT-SAINT-OUEN

Projet 1 : Travaux Eglise

Projet 2 : Installation d'un système de vidéo surveillance sur la commune

- Commune de SAINT-AUBIN-EPINAY

Projet : Aménagement d'un espace d'accueil - Centre culturel Saint-Romain et aménagement d'un local technique municipal

- Commune de SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE

Projet : Travaux dans l'école communale

Les termes des conventions financières sont approuvés et le Président est habilité à signer lesdites conventions à intervenir avec les communes concernées.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Commission d'Indemnisation des Activités Économiques - Désignation d'un chantier ouvrant la possibilité d'une indemnisation amiable - Travaux de prolongement de la ligne TEOR du CHU à la place du Boulingrin à Rouen (Délibération n° B2020_0408 - Réf. 5838)**

Le Bureau a décidé de désigner le chantier suivant « Travaux de prolongement de la ligne TEOR du Centre Hospitalier Universitaire de Rouen à la place du Boulingrin et les travaux de réseaux préalables » qui a commencé au mois d'août 2020 pour une fin prévisionnelle au mois d'août 2022, comme ouvrant la possibilité d'une indemnisation amiable, après examen par la Commission d'Indemnisation des Activités Economiques qui rendra un avis sur les dossiers des demandeurs installés avant le 28 février 2019.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Commission d'Indemnisation des Activités Economiques - Désignation d'un chantier ouvrant la possibilité d'une indemnisation amiable - Travaux de requalification de la place du Général de Gaulle au Mesnil-Esnard (Délibération n° B2020_0409 - Réf. 5845)**

Le Bureau a décidé de désigner le chantier suivant « Travaux de requalification de la place du Général de Gaulle à Mesnil-Esnard » qui a une durée prévisionnelle de 4 mois (mi-juillet à mi-novembre 2020) comme ouvrant la possibilité d'une indemnisation amiable, après examen par la Commission d'Indemnisation des Activités Economiques qui rendra un avis sur les dossiers des demandeurs installés avant le 16 décembre 2019.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Commission d'Indemnisation des Activités Économiques - Désignation d'un chantier ouvrant la possibilité d'une indemnisation amiable - Travaux de requalification de la place de l'Église à Bihorel (Délibération n° B2020_0410 - Réf. 5846)**

Le Bureau a décidé de désigner le chantier suivant « Travaux de requalification de la place de l'Église et des rues adjacentes à Bihorel » qui devrait commencer à partir de la mi-octobre 2020, pour une durée prévisionnelle d'un an, soit jusqu'à la mi-octobre 2021, comme ouvrant la possibilité d'une indemnisation amiable, après examen par la Commission d'Indemnisation des Activités Economiques qui rendra un avis sur les dossiers des demandeurs installés avant le 16 décembre 2019.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Commission d'Indemnisation des Activités Économiques - Travaux de requalification de l'avenue Jean Jaurès à Petit-Quevilly - Protocole transactionnel: autorisation de signature - Dossier de l'EURL SOROMA (Délibération n° B2020_0411 - Réf. 5975)**

Le Bureau a décidé de verser une indemnité de 12 498 € à l'EURL SOROMA pour le préjudice qu'elle a subi lors de ses activités professionnelles, pour la durée des travaux, du fait de la réalisation des travaux de requalification de l'avenue Jean Jaurès à Petit-Quevilly.

Les termes du protocole transactionnel sont approuvés et le Président est habilité à signer ledit protocole à intervenir avec l'EURL SOROMA.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Commission d'Indemnisation des Activités Économiques - Opération Cœur de Métropole - Protocole transactionnel : autorisation de signature - Dossier de la SELARL Pharmacie des Hallettes (Délibération n° B2020_0412 - Réf. 5973)**

Le Bureau a décidé de verser une indemnité de 14 850 € à la SELARL Pharmacie des Hallettes pour le préjudice qu'elle a subi lors de ses activités professionnelles du fait de la réalisation des travaux liés à l'opération Cœur de Métropole pour la période allant du début des travaux au mois de mars 2019.

Les termes du protocole transactionnel sont approuvés et le Président est habilité à signer ledit protocole à intervenir avec la SELARL Pharmacie des Hallettes.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Communes de Cléon, Grand-Couronne, Grand-Quevilly, La Londe, Saint-Aubin-lès-Elbeuf et Moulineaux - Abrogation de la délibération B2020_0056 du 13 février 2020 - Lancement de la procédure de transfert d'office (Délibération n° B2020_0413 - Réf. 5914)**

Il a été décidé d'abroger la délibération du Bureau B2020_0056 du 13 février 2020.

Le Bureau a autorisé le lancement de la procédure de transfert d'office dans le domaine public métropolitain de plusieurs parcelles situées sur les communes de Cléon, Grand-Couronne, Grand-Quevilly, La Londe, Saint-Aubin-lès-Elbeuf et Moulineaux, en application de l'article L 318-3 du Code de l'Urbanisme, de nommer un commissaire enquêteur pour l'enquête publique et d'effectuer les démarches nécessaires à l'accomplissement de l'enquête publique en application des articles R 318-10 et R 318-11 du même Code. Le Président est habilité à signer tout document inhérent à la procédure.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Programme d'Action Foncière - Commune d'Elbeuf-sur-Seine - Sites Schocher - Rachats à l'EPF Normandie : autorisation (Délibération n° B2020_0414 - Réf. 5905)**

Le Bureau a approuvé le rachat à l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) des biens suivants, situés à Elbeuf-sur-Seine :

Ilot Saint Amand :

- Propriété bâtie cadastrée AV 292 et 293 moyennant un prix de 443 132,36 € TTC (dont frais de portage et d'actualisation : 19 053,80 €),

Ilot Chanzy :

- Terrain cadastré AW 17 moyennant un prix de 150 655,43 € TTC (dont frais de portage et d'actualisation : 12 408,30 €),

- Propriété bâtie cadastrée AW 8 moyennant un prix de 467 838,72 € TTC (dont frais de portage et d'actualisation : 24 229,28 €),

Ilot Cousin Corblin :

- Biens cadastrés AV 249/218/217/280/281 moyennant un prix de 833 053,13 € TTC (dont frais de portage et d'actualisation : 70 095,68 €),

- Lots de copropriété, bien cadastré AV 18 (lots n°3 à 14) moyennant un prix de 424 954,12 € TTC (dont frais de portage et d'actualisation : 28 775,91 €),

- Lots de copropriété, bien cadastré AV 18 (lot n°1) et AV 19 (lot n°3) moyennant un prix de 287 487,47 € TTC (dont frais de portage et d'actualisation : 7 420,83 €),

- Terrain cadastré AV 18 (lot n°02) moyennant un prix de 10 099,06 € TTC (dont frais de portage et d'actualisation : néant).

Le Président est habilité à signer l'acte à intervenir. Il est précisé que les frais d'acte notariés ainsi que les dépenses relatives aux diagnostics techniques à établir avant-vente sont pris en charge par la Métropole Rouen Normandie.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Caudebec-lès-Elbeuf - Parc d'activités du Clos Allard - Commercialisation des parcelles AC 242, 243, 276p, 283 et 284 - Diagnostic d'archéologie préventive - Conventions avec l'INRAP : autorisation de signature (Délibération n° B2020_0415 - Réf. 5907)**

Le Président est habilité à signer les trois conventions de diagnostic d'archéologie préventive à intervenir avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) sur les parcelles AC 242, 243, 276p et 284 situées dans le parc d'activités du Clos Allard à Caudebec-lès-Elbeuf, ainsi que tous avenants ou documents se rapportant à la mise en œuvre de ces diagnostics.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Mont-Saint-Aignan - 49 rue des Voûtes - Parcelles AB 237 - Acquisition de propriété pour intégration dans le domaine public - Acte à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2020_0416 - Réf. 5849)**

Le Bureau a décidé d'acquérir, à titre gratuit, à l'amiable et sans indemnité, la parcelle section AB 237 située 49 rue des Voûtes à Mont-Saint-Aignan, d'une contenance globale de 16 m² et de prendre en charge les frais d'acte notariés.

Sous réserve et à la suite de la régularisation de l'acte d'acquisition, il sera procédé au classement la parcelle dans le domaine public métropolitain. Le Président est habilité à signer le ou les actes notariés se rapportant à ce dossier.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Belbeuf - Rue aux Sœurs - Acquisition d'une parcelle à usage de voirie pour intégration dans le domaine public - Acte à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2020_0417 - Réf. 5698)**

Le Bureau a décidé d'acquérir à titre gratuit à l'amiable et sans indemnité, la parcelle cadastrée section AA n° 171, située rue aux Sœurs à Belbeuf, d'une surface de 111 m² et de prendre en charge les frais d'acte notariés.

Sous réserve et à la suite de la régularisation de(s) acte(s) d'acquisition, il sera procédé au classement de ladite parcelle dans le domaine public métropolitain. Le Président est habilité à signer le ou les actes notariés se rapportant à ce dossier.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Grand-Couronne - rue des Tribunes - Rétrocession de parcelles et intégration dans le domaine public métropolitain (Délibération n° B2020_0418 - Réf. 5823)**

Le Bureau a décidé d'acquérir à titre gratuit et sans indemnité les parcelles suivantes AT 192, AT 823, AT 825, AT 836, AT 944, AT 945, AT 946, AT 947, AT 948, AT 949, AT 950, AT 951, AT 952, AT 953 d'une superficie d'environ 13 853 m², situées rue des Tribunes sur le territoire de la commune de Grand-Couronne et appartenant à Nexity Foncier Conseil SNC, qui prendra en charge les frais de notaire et de géomètre, de publication et d'enregistrement de l'acte à intervenir.

Sous réserve et après signature de l'acte d'acquisition, il sera procédé au classement desdites parcelles dans le domaine public métropolitain. Le Président est habilité à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Immobilier - Commune de Franqueville-Saint-Pierre - Sente des Forrières - Acquisition de propriété pour intégration dans le domaine public - Acte à intervenir : autorisation de signature (Délibération n° B2020_0419 - Réf. 5639)**

Le Bureau a décidé d'acquérir à titre gratuit, à l'amiable et sans indemnité la parcelle cadastrée AO 380, située Sente des Forrières à Franqueville-Saint-Pierre, les frais d'acte étant pris en charge par la SCCV des Forrières.

Sous réserve et à la suite de la régularisation de l'acte d'acquisition, il sera procédé au classement de ladite parcelle dans le domaine public métropolitain. Le Président est habilité à signer le ou les actes notariés se rapportant à ce dossier.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Marchés publics - Autorisation de signature (Délibération n° B2020_0420 - Réf. 5861)**

Dans le cadre de la délégation donnée au Bureau, par délibération du Conseil du 15 juillet 2020, le Bureau a autorisé la signature des marchés listés dans le tableau présenté dans la délibération et a habilité le Président à signer lesdits marchés ainsi que les actes afférents.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Marchés publics - Activités postales - Convention de groupement de commandes : autorisation de signature (Délibération n° B2020_0421 - Réf. 5691)**

Le Bureau a autorisé la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation de prestations de services d'activités postales auquel participeront la Métropole et les communes de Rouen, Petit et Grand-Quevilly et a autorisé le Président à lancer la consultation appropriée.

Les termes de la convention constitutive de ce groupement de commandes sont approuvés et le Président a été habilité à signer ladite convention. Le Président est autorisé à poursuivre la procédure en cas d'appel infructueux, par voie de marché négocié ou par relance d'un nouvel appel d'offres.

Adoptée (M. HOUBRON, élu intéressé, ne prend pas part au vote).

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Recrutement de contractuels : autorisation**
(Délibération n° B2020_0422 - Réf. 5697)

Le Président est autorisé, en cas d'impossibilité à pourvoir par des agents titulaires les postes de géomaticien(ne) (cadre d'emploi des ingénieurs), de chargé(e) de la valorisation du patrimoine culturel (cadre d'emploi des attachés) et de chargé(e) de la gestion administrative juridique et financière (cadre d'emploi des attachés), de conseiller(ère) FAIRE (cadre d'emploi des techniciens), de gestionnaire de patrimoine et données graphiques (cadre d'emploi des techniciens), à recruter des agents contractuels pour une durée de trois ans, conformément à l'article 3-3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et à les rémunérer par références aux cadres d'emplois visés ci-dessus.

Le renouvellement de ces contrats est autorisé et, le cas échéant, l'application de l'article 3-4 de la loi du 26 janvier 1984. Le Président est habilité à signer les contrats correspondants.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Mandat spécial - Déplacement de Monsieur Djoudé MERABET à Genève les 21 et 22 octobre 2020 : autorisation**
(Délibération n° B2020_0423 - Réf. 5929)

Il est accordé mandat spécial à Monsieur Djoudé MERABET pour sa participation au déplacement au Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe qui est organisé à Genève, les 21 et 22 octobre 2020.

La prise en charge des frais engagés par Monsieur Djoudé MERABET est autorisée sur présentation des pièces justificatives des dépenses engagées pour ce déplacement.

Adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 58.